



Ph : Kh. R. Negab

RÉFORME STRATÉGIQUE BANCAIRE OUVERTURE DU CAPITAL DE LA BDL

Page 5

BOXE

**DÉCÈS DE L'ANCIEN
BOXEUR ABDELKADER
OULD MAKHLOUFI**

Page 16

MIDI

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5181 | Mercredi 8 janvier 2025- Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ACCIDENTS DE LA ROUTE

**41 MORTS
ET 1 529 BLESSÉS
EN UNE SEMAINE**

Page 16

**LES AUTORITÉS ALGÉRIENNES ET LES PARTIS POLITIQUES DÉNONCENT
L'INGÉRENCE DU PRÉSIDENT FRANÇAIS**

UN REJET CATÉGORIQUE DES DÉCLARATIONS DE MACRON

Page 3



SNTF

**138 MILLIARDS DE DINARS POUR
L'ACQUISITION DE NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT**

Page 4



SOLDES D'HIVER 2025

**DU 18 JANVIER
AU 28 FÉVRIER
PROCHAIN**

Page 7

**SUR RENVOI DE LA COUR
SUPRÊME :
La Cour
constitutionnelle
déclare la
constitutionnalité
de 4 articles
du code de
procédure civile
et administrative**

La Cour constitutionnelle a décidé, hier, sur renvoi de la Cour suprême, de déclarer la constitutionnalité des articles 10, 558, 559 et 567 du code de procédure civile et administrative, lesquels stipulent que «la représentation des parties par avocat est obligatoire devant les juridictions d'appel et de cassation», indique un communiqué de la Cour constitutionnelle.

«Sur renvoi de la Cour suprême, en application des conditions et procédures prévues dans l'article 195 de la Constitution et des dispositions prévues dans la loi organique 22-19 du 25 juillet 2022 fixant les procédures et modalités de saisine et de renvoi devant la Cour constitutionnelle, la Cour constitutionnelle a été saisie de l'exception d'inconstitutionnalité des articles 10, 558, 559 et 567 du code de procédure civile et administrative, modifié et complété, lesquels stipulent que la représentation des parties par avocat est obligatoire devant les juridictions d'appel et de cassation, au motif qu'ils sont contraires au texte de l'article 177 de la Constitution qui stipule que «Tout justiciable a le droit de faire valoir ses droits auprès des juridictions et se faire assister par un avocat durant toute la procédure judiciaire».

«Conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement fixant les règles de fonctionnement de la Cour constitutionnelle, le président de la Cour constitutionnelle a ordonné l'enrôlement de l'exception d'inconstitutionnalité et fixé la date d'audience publique au mardi 7 janvier 2025 à 10h00, afin de statuer sur l'exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême», ajoute le communiqué.

«Après avoir permis à celui qui a soulevé l'exception d'inconstitutionnalité de présenter ses observations orales en personne devant la Cour constitutionnelle et après avoir écouté les observations orales des avocats représentant le Barreau, en tant que partie intervenante dans la procédure d'exception d'inconstitutionnalité, ainsi que les observations orales du représentant du Gouvernement, la Cour constitutionnelle s'est retirée pour délibérer à huis clos et a décidé de déclarer la constitutionnalité des articles 10, 558, 559 et 567 du code de procédure civile et administrative».

R.N.

ORAN:

Le ministre de la Communication souligne la nécessité de renforcer les médias de développement

Le ministre de la Communication, Mohamed Meziane, a souligné, hier à Oran, la nécessité de renforcer les médias de développement pour accompagner les efforts de l'Etat dans différents domaines.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Dans son discours à l'ouverture d'une journée d'étude intitulée «La télévision algérienne, partenaire du développement et de l'investissement, et plateforme pour la promotion du produit national», organisée par l'Entreprise publique de télévision algérienne (EPTV), le ministre a souligné que les établissements médiatiques et les journalistes doivent œuvrer à renforcer l'information de développement «car l'Algérie a un besoin urgent de cet accompagnement professionnel des efforts des institutions de l'Etat dans divers secteurs».

M. Meziane a ajouté que les médias doivent accompagner cette relance du développement supervisée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et s'armer des moyens professionnels nécessaires pour soutenir cet effort colossal mené par l'Etat et mettre en relief les grands projets réalisés.

Il a estimé que ce rôle d'accompagnement au développement joué par la télévision, en plus de son rôle médiatique, culturel et éducatif, est l'un des plus importants. Il a également évoqué de nombreux projets d'infrastructures réalisés par l'Algérie, qui ont eu une portée maghrébine et africaine.

Le ministre de la Communication a également salué le rôle important joué par les médias algériens dans le développement, soulignant que les chaînes privées peuvent également être une valeur ajoutée à cet

effort national.

De son côté, le Directeur général de l'Entreprise publique de télévision algérienne (EPTV), Mohamed Baghali, a indiqué que cette entreprise n'est pas seulement un média, mais aussi une institution citoyenne, soulignant le soutien que la Télévision algérienne apporte aux opérateurs économiques, ainsi qu'à la promotion des produits locaux et à l'accompagnement de la dynamique économique prônée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Le même responsable a souligné le rôle de l'Entreprise publique de télévision algérienne en tant que lien entre les citoyens et les institutions de l'Etat, à travers son accompagnement constant et la mise en avant des projets de développement et des réalisations, notamment au cours des dernières années. Pour sa part, le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion des investissements,

Omar Rekkache, a indiqué que les médias sont un partenaire stratégique dans le domaine de la promotion des investissements, constituant un lien entre les investisseurs et les différents acteurs liés aux démarches associées à l'investissement, leur permettant d'accéder à des informations exactes et précises sur les opportunités d'investissement disponibles, les réformes économiques et les politiques gouvernementales visant à encourager l'investissement. M. Rekkache a annoncé que l'Agence algérienne de promotion des investissements lancera prochainement une revue trimestrielle qui mettra en lumière des idées et des pratiques visant à renforcer l'attractivité de l'investissement.

Cette revue publiera des statistiques, des études et des articles analytiques sur les défis et les opportunités d'investissement, tout en stimulant le débat sur les réformes et les politiques visant à rendre le climat d'investissement plus attractif.

Le président du Conseil du nouveau économique algérien, Kamel Moula, a,

quant à lui, souligné dans son discours que l'Algérie connaît une dynamique de développement importante et une phase prometteuse de croissance économique.

Il a insisté sur l'importance de mettre en lumière les actions menées au niveau national et local, de présenter les projets réalisés et de promouvoir le climat des affaires, ainsi que de valoriser et de faire connaître le produit national sur toutes les plateformes.

Il a estimé qu'il est nécessaire de passer de la simple présentation des informations économiques au public à l'adoption d'une nouvelle approche de communication, visant à renforcer le développement économique de manière à avoir un impact positif sur la conscience des citoyens et sur le développement en général, soulignant la nécessité d'impliquer les institutions dans cette démarche pour promouvoir la production nationale, qui n'est pas inférieure en qualité aux produits importés.

A noter que le programme de cette journée d'étude comprend plusieurs interventions telles que «Le rôle de la télévision publique algérienne dans l'accompagnement de la dynamique de l'investissement et du développement national», «La télévision publique, miroir et vitrine des réalisations de l'Algérie», et «La télévision, une plateforme exceptionnelle pour promouvoir le produit national et sa mise en valeur». Les experts ont également abordé des sujets tels que «La relation mutuelle entre l'entreprise économique et la télévision» et «Les normes légales et éthiques du marché publicitaire télévisé».

En marge de la rencontre, des accords de partenariat ont été signés entre l'Entreprise publique de télévision algérienne (EPTV), le Conseil du nouveau économique algérien (CREA), la Société algérienne d'assurances (SAA), le Groupe sidérurgique Tosyali, le groupe «Berrahal», la société «Tapidor» et la société «Matik» spécialisée dans l'industrie alimentaire.

C.A.

CNA :

Goudjil reçoit le rapport du groupe de travail chargé d'examiner les avant-projets de loi sur la commune et la wilaya

Le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil a reçu mardi le rapport final contenant les observations et propositions du groupe de travail chargé d'examiner les deux avant-projets de loi sur la commune et sur la wilaya, indique un communiqué du Conseil.

Goudjil «a reçu ce matin, mardi 7 janvier 2025, les membres du groupe de travail chargé d'examiner l'avant-projet de loi sur la commune et l'avant-projet de loi sur la wilaya», précise la même source, ajoutant qu'à cette occasion, «le coordinateur du groupe, M. Ahmed Fouad Kherchi, Vice-président du Conseil de la nation chargé de la législation et des relations avec l'Assemblée populaire nationale et le gouvernement, a remis au Président du Conseil le rapport final contenant les observations et propositions du Conseil de la nation concernant les deux

avant-projets». Le président du Conseil de la nation a adressé «ses remerciements aux membres du groupe pour leurs efforts dans l'accomplissement de la tâche dans les délais impartis et salué la méthodologie adoptée pour présenter les observations et propositions concernant les deux avant-projets, tant sur la forme que sur le fond, ainsi que les recommandations formulées».

Il a également mis en avant «la composition diversifiée du groupe, reflet des différentes sensibilités politiques représentées au sein du Conseil de la Nation». Dans une brève allocution prononcée à cette occasion, M. Goudjil est revenu sur «les différentes étapes historiques qui ont marqué le développement de l'Etat à partir de sa base locale initiale et de son espace décentralisé, incarné par la commune depuis 967».

Il a souligné «l'importance de la commune et de la wilaya dans la prise en charge des préoccupations et des besoins des citoyens à partir de cette ase locale des collectivités locales».

Goudjil a aussi mis en avant l'«importance qu'accordent les hautes autorités du pays, sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au cadre juridique régissant la commune et la wilaya, comme en témoigne cette vaste consultation qui a impliqué les deux chambres du Parlement et les partis politiques». Pour rappel, ce groupe de travail avait entamé ses travaux le 18 décembre dernier après avoir été installé par le président du Conseil de la nation, conformément aux orientations du président de la République, et avait achevé ses travaux le 31 décembre 2024.

R.N.

LES AUTORITÉS ALGÉRIENNES ET LES PARTIS POLITIQUES DÉNONCENT L'INGÉRENCE DU PRÉSIDENT FRANÇAIS:

Un rejet catégorique des déclarations de Macron

La dernière sortie d'Emmanuel Macron, président de la République française, n'a pas laissé l'Algérie indifférente. Les propos du président français, jugés inacceptables par les autorités algériennes, ont déclenché une série de réactions fermes et unanimes au sein du Gouvernement, des partis politiques et des organisations sociales algériennes.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Dans un communiqué officiel, le ministère des Affaires étrangères a exprimé son mécontentement en qualifiant ces déclarations d'ingérence flagrante et de tentative de déstabilisation de la souveraineté nationale. En effet, les propos du président français, concernant des affaires judiciaires en cours en Algérie, ont été perçus comme une ingérence inappropriée dans les affaires internes du pays.

Des déclarations inacceptables et une atteinte à la souveraineté nationale

Le ministère algérien des Affaires étrangères a dénoncé une intervention extérieure injustifiée dans le domaine de la justice et des libertés en Algérie. Les autorités algériennes ont souligné que ces déclarations ne sont pas seulement déplacées, mais qu'elles relèvent également d'une ingérence inacceptable dans les affaires judiciaires d'un pays souverain. Le communiqué a insisté sur le fait que, contrairement à ce qu'affirme Emmanuel Macron,



l'Algérie est un État indépendant, doté d'un système judiciaire libre et autonome, capable de juger en toute indépendance des affaires relevant de sa compétence. Ainsi, toute tentative de pression ou d'ingérence extérieure est rejetée avec fermeté. Cette position est d'autant plus forte que l'Algérie a toujours défendu son droit à la souveraineté, notamment en matière de justice et de gestion de ses affaires internes.

Une réaction unanime de la classe politique algérienne

Les partis politiques algériens se sont immédiatement joints à la réaction du gouvernement. Le Parti «Sawt Echaab», un des plus importants mouvements politiques en Algérie, a également dénoncé les propos du président français comme une tentative délibérée de nuire à l'image et à la souveraineté de l'Algérie. Ce dernier a souligné que de telles déclarations ne sont pas seulement un affront à la dignité nationale, mais qu'elles traduisent également une volonté de perturber les relations bilatérales entre les deux

pays. Selon le parti, ces propos sont une réponse à la montée en puissance de l'Algérie sur la scène internationale, notamment dans le domaine politique, économique et diplomatique.

La mémoire coloniale : un point de friction majeur

Les réactions des partis politiques se sont également concentrées sur le dossier délicat de la mémoire coloniale. L'Algérie, en tant qu'ancienne colonie française, n'a cessé de réclamer une reconnaissance officielle des crimes coloniaux et des réparations pour les souffrances infligées à son peuple. Les partis algériens ont rappelé que la France doit faire face à son passé colonial et assumer sa responsabilité historique, notamment en offrant des excuses publiques et en prenant des mesures concrètes pour réparer les torts. Cette exigence est d'autant plus forte que les relations entre les deux pays restent marquées par des tensions liées à l'héritage de la colonisation, qui continue d'avoir un impact sur la mémoire collective et les

relations diplomatiques.

Le «MSP» dénonce l'arrogance française

Le (MSP), l'un des principaux partis islamistes en Algérie, a vivement critiqué les déclarations de Macron en les qualifiant d'expression d'une arrogance liée à une mentalité coloniale. Le président du MSP, Abd elali Hassani, a rappelé que la France devrait se concentrer sur la résolution de ses propres crises internes au lieu de s'immiscer dans les affaires d'un autre pays souverain. Le parti a insisté sur le fait que l'Algérie a évolué depuis son indépendance, et que ses citoyens ont acquis une conscience politique qui les amène à défendre leurs valeurs et leur souveraineté. En conséquence, toute tentative de la France d'intervenir dans les affaires internes de l'Algérie est vue comme une forme de manipulation, visant à détourner l'attention de la population française de ses propres problèmes internes.

Le Parti El Moustakbel dénonce l'ingérence et l'arrogance française

La réaction à ces déclarations ne s'est pas limitée au seul gouvernement ou au MSP. Le Parti El Moustakbel a également exprimé son indignation face aux propos d'Emmanuel Macron. Le président du parti, Fateh Boutebik, a qualifié cette intervention de «tentative de déstabilisation», rappelant que la France, en continuant de faire preuve d'une telle ingérence, ignore les principes de souveraineté et de respect des pays. Selon lui, les propos du président français visent uniquement à nuire à l'image du pays sur la scène internationale, mais échoueront face à l'unité du peuple algérien.

M.H.

LES CRITIQUES SE MULTIPLIENT :

L'Algérie et ses alliés réagissent fermement

L'inquiétude face aux déclarations de Macron s'étend également à des organisations telles que la «Rassemblement National des Etudiants Algériens», qui a également condamné les propos du président français. Les étudiants algériens ont exprimé leur colère face à ce qu'ils considèrent comme une tentative de déstabilisation de la nation. La solidarité et l'unité nationale, selon eux, sont plus que jamais nécessaires pour faire face à ces attaques extérieures, et il est impératif de continuer à défendre la souveraineté du pays face à toute pression.

Les appels à une relation équilibrée et respectueuse

Les partis politiques et les organisa-

tions algériennes ont appelé à une révision des relations entre la France et l'Algérie, sur la base du respect mutuel et de la reconnaissance des principes fondamentaux du droit international. Il a été souligné que les relations bilatérales ne doivent pas être fondées sur des ingérences dans les affaires internes, mais sur des valeurs communes, telles que le respect de la souveraineté et la coopération dans les domaines d'intérêt commun. En outre, les responsables politiques algériens ont souligné que l'Algérie est un acteur important dans le Monde arabe et africain, et que ses relations avec la France doivent évoluer vers un partenariat plus équitable et respectueux des intérêts de chaque pays.

La France face à ses contradictions internes

La réaction des autorités algériennes s'inscrit également dans un contexte de mécontentement général à l'égard de la politique intérieure française. Plusieurs partis politiques algériens ont souligné que la France, confrontée à une crise politique, économique et sociale majeure, utilise ces déclarations pour détourner l'attention du public français de ses propres problèmes internes. Les tensions sur la question du maintien des privilèges français dans les anciennes colonies et le manque de réformes internes en France sont des sujets de discussion qui alimentent de plus en plus les critiques internes du gouvernement

français.

Une position ferme face à l'ingérence extérieure

En conclusion, l'Algérie a réaffirmé sa position ferme concernant l'ingérence dans ses affaires internes. Les autorités algériennes, ainsi que les partis politiques et les organisations de la société civile, ont tous insisté sur la nécessité de respecter la souveraineté nationale de l'Algérie et de mettre fin à toute forme de pression extérieure. L'Algérie entend poursuivre son développement en toute indépendance et continuer à défendre son intégrité face à toute tentative de manipulation.

R.N.

HASSAN MENOVAR :

L'informel risque d'altérer les résultats du recensement de la production nationale

Le président de l'Association « Al Aman » pour la protection des consommateurs, Hassan Menouar, a indiqué ce mardi que le secteur de l'informel risque de fausser les données, et par conséquent les résultats, de l'opération de recensement de la production nationale, lancée le dimanche 29 décembre dernier, à titre pilote, dans la wilaya de Béjaïa.

PAR ROSA CHAOUI

BOURSE :

ALC prévoit l'émission d'un emprunt obligataire de 3 mds DA

Le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada, a indiqué, hier à Alger, que la société Arab Leasing Corporation (ALC) avait introduit une demande auprès de la Cosob en vue de l'émission d'un emprunt obligataire de 3 mds DA.

Lors d'une conférence de presse, M. Bouzenada a affirmé que «la société Arab Leasing Corporation a introduit récemment sa demande de visa auprès de la Commission d'Organisation et de surveillance des opérations de bourse pour l'émission d'un emprunt obligataire d'une valeur de 3 mds DA, destiné aux institutionnels, dans le but de diversifier leurs sources de financement», estimant que cette nouvelle demande témoignait de l'affluence accrue sur le marché obligataire en Algérie».

Par ailleurs, le président de la «Cosob» a fait savoir que l'opérateur public de téléphonie mobile Djezzy devrait être coté à la bourse «durant le premier semestre de 2025», affirmant que «cette démarche contribuera au développement de la bourse et ainsi, à la dynamique que connaît l'économie nationale en général». M. Bouzenada a animé cette conférence avec le directeur général (DG) de la Banque de développement local (BDL), Youcef Lalmas, le DG de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, et le représentant du Centre des techniques de l'information et de la communication (CETIC), Mohamed Larbi Ikram Chikhi, en présence du délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef), Rachid Belaid, ainsi que d'acteurs de la bourse d'Alger.

R.N.

« **L'**informel a pris une grande place dans le marché et plus de 50% des produits consommés aujourd'hui proviennent de l'informel. Cela ne va pas être facile pour les pouvoirs publics de remettre de l'ordre dans ce secteur, ni pour les consommateurs qui doivent s'approvisionner », a fait savoir M. Menouar lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. « Ça va prendre du temps, mais le travail devrait être réellement sérieux, sérieux et efficace. Donc, il va falloir aller très fort et très loin dans la régulation des marchés », a-t-il ajouté. Selon lui, beaucoup de travail reste à faire pour réguler le marché, notamment en matière de traçabilité des produits et de visibilité sur la consommation. « Nous attendons toujours la réalisation des infrastructures pour la régulation du marché, notamment, celui des produits alimentaires à commencer par les produits agricoles. Un travail a été fait, certes, mais en tant qu'association de protection des con-



sommateurs nous devons parler de ce qu'il reste à faire », a-t-il déclaré. Sur sa lancée, M. Menouar a ajouté que les Algériens sont dans l'attente de voir la numérisation prendre la place qu'elle devrait avoir pour une meilleure gestion de toutes les données. Il espère également voir la construction des centrales de distribution, des marchés de gros ainsi que des marchés de proximité. De plus, l'invité de la Chaîne 3 a appelé à la libération du foncier pour la réalisation des hypermarchés afin d'assurer la traçabilité des produits. Cela permettra, explique-t-il, de maîtriser les coûts de vente, car une grande surface qui s'approvisionne directement chez le producteur évitera aux consommateurs tous les intermédiaires qui prennent chacun une marge, et parfois d'une manière informelle que même le trésor public n'en bénéficie pas.

L'enquête sur le mode de consommation des Algériens n'avance pas

Concernant l'enquête sur le mode de

consommation des Algériens, initiée par l'Association « Al Aman », M. Menouar a déploré le fait que cette enquête n'avance pas de la manière souhaitée, entre autres raisons à cause du manque de moyens.

« On voulait que l'enquête se fasse sur une plateforme numérique, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes.

Maintenant, on est obligé de sortir sur le terrain et comme l'Algérie est grande, nous avons réparti nos équipes de jeunes sur plusieurs régions afin de collecter les informations », a-t-il regretté, avant d'enchaîner en se montrant optimiste pour la suite « Cette enquête va prendre du temps, certes, mais le plus important est de l'avoir commencé.

Après, nous allons soumettre les résultats à des experts pour les analyser et faire des rapports pour arriver à déposer un recueil de propositions au pouvoir public afin de trouver des solutions pour qu'on tombe moins malade ».

R.C.

SNTF :

138 milliards de dinars pour l'acquisition de nouveaux équipements de transport

Une première enveloppe de 138 milliards de dinars a été allouée à l'acquisition d'équipements de transport de voyageurs par rail afin de «donner une forte impulsion au secteur», a indiqué le Directeur général de la Société nationale de transports ferroviaires (SNTF), Adj Bouaouni.

La SNTF a élaboré un «important programme» pour donner une forte impulsion au transport ferroviaire de voyageurs en réservant une première tranche de 138 milliards de dinars sur les 378 milliards de dinars devant être alloués à l'acquisition de nouveaux équipements», a indiqué le même responsable à l'APS, en marge d'une

visite de travail et d'inspection effectuée lundi par le ministre des Transports dans la wilaya de Jijel.

Il a ajouté que les équipements en question, à savoir de nouveaux wagons et de nouvelles locomotives, seront livrés au bout d'un délai «de 24 à 36 mois» et permettront de fournir des services de qualité répondant aux attentes des voyageurs.

S'agissant de la wilaya de Jijel, elle bénéficiera, selon M. Bouaouni, d'une partie de ces nouveaux équipements en vue de l'ouverture de nouvelles lignes vers Alger, Sétif et un certain nombre de wilayas de l'Ouest, en plus de nouvelles lignes qui relieront,

durant la saison estivale, la ville de Jijel à plusieurs wilayas du sud du pays pour transporter les vacanciers vers les plages. Concernant le transport des marchandises par chemin de fer dans la wilaya de Jijel, M. Bouaouni a souligné que le volume des marchandises transportées par rail a connu un «saut qualitatif» puisque le tonnage est passé de 100.000 tonnes en 2022 à 800.000 tonnes en 2023 pour atteindre 2 millions et 200.000 tonnes en 2024, notamment après que le tonnage transporté depuis le port de Djen Djen est passé de 4% en 2022 à 24% en 2024.

R.N.

RÉFORME STRATÉGIQUE BANCAIRE

Ouverture du capital de la BDL

La BDL a procédé hier à l'ouverture de son capital. Une opération qui consiste à une levée d'épargne auprès des entreprises et particuliers. Il s'agit de vendre 44,2 millions d'actions auprès des souscripteurs entre le 20 janvier et le 20 février de cette année.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La banque espère que ce levier important dans la Bourse va lui permettre de mieux financer ses projets à l'avenir et de contribuer à l'essor de l'économie nationale.

L'événement a été célébré hier à Alger en présence du P-dg de la BDL, les premiers responsables des banques publiques, les responsables de la Cosob et de la Bourse d'Alger. Le premier responsable de la Banque de développement local Youcef Lalmas a souligné au cours de son intervention « cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan stratégique visant à la réforme financière, d'élargir les capacités de financement de la banque en contribuant aux multiples projets d'investissements quelque soit les secteurs d'activité ». La banque prévoit en effet une augmentation de son capital en émettant 44,2 millions d'actions soit 30% de son capital. Le P-dg de la BDL a précisé que « le prix de l'action est de 1400 DA pour les particuliers et les investisseurs que les institutions ». Ce prix arrange tout le monde selon les déclarations de Youcef Lalmas qui considère que la BDL a de multiples atouts dont sa croissance financière et ses recettes tirées de ses activités.

« La banque a procédé à l'augmentation de son capital se situant actuellement à 173 milliards de dinars ». Soit ainsi un indice confortable pour ouvrir son capital. Pour le P-dg de la COSOB Youcef Bouznada « la participation à l'adhésion à la Bourse d'Alger a été bien menée depuis des mois après la réussite de l'ouverture du capital du CPA ». Afin de garantir la solvabilité de cette opération, la commission des opérations et d'intermédiations boursières devait s'assurer des indices positifs qui reflètent la bonne santé financière de la banque grâce à une évaluation de ses comptes. C'est le cas de la BDL qui compte comme actifs près de 700 milliards de dinars, de quoi lui assurer le visa de la Cosob le 31 décembre dernier pour lui permettre d'engager l'opération de l'ouverture de son capital et la levée des fonds publics. Des avantages pour les clients

Pour le DG de la Bourse d'Alger Yazid Benmouhoub a expliqué dans la conférence de presse que « la Bourse d'Alger enregistre actuellement un saut qualitatif à travers la participation d'investisseurs avec 5 milliards de dollars comme chiffre d'affaires annuel ». Impensable depuis des années où les opérations boursières étaient les moins performantes sur le marché financier. Aujourd'hui, les correctifs apportés dans le cadre de la réforme structurelle bancaire et financière par les autorités prévoient d'attirer les investis-



Ph : Kh. R. Negab

seurs nationaux et d'encourager la participation des ménages afin de dynamiser le marché financier à travers ce qui se passe dans le monde. Du coup, le DG de la Bourse annonce l'entrée prochaine de l'opérateur en téléphonie mobile Djezzy et d'autres sont attendus au cours de cette année. Concrètement, les souscripteurs peuvent acheter des actions dont le minimum est de 10 actions pour 1400 DA et sans taxes imposées. Youcef Lalmas précise que « les expertises ont bien étudié ces barèmes qui doivent concorder aux besoins et capacités financières des particuliers et des entreprises ». Les souscripteurs qui achètent les actions entre la période du 20 janvier au 20 février peuvent obtenir des gains dégagés de l'exercice de

2024. De plus, les actionnaires qu'ils soient petits porteurs ou gros investisseurs deviennent des propriétaires de la banque où ils ont droit de participer au conseil d'administration selon des quorums préétablis. « Il faut s'assurer que les dividendes distribués aux actionnaires dépendent des résultats ou performances de la banque avec une prise de risque sur le gain et la perte » souligne le P-dg de la banque. Pour mener l'opération à son succès, la BDL a étoffé son réseau d'agences à travers 1200 points avec les autres partenaires bancaires dont le CPA, BADR, BEA, CNEP, BNA, Société Générale Algérie et d'autres intermédiaires comme Tell Market et Invest Market.

F.A.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE:

Réunion de travail consacrée à l'élaboration d'une matrice des compétences professionnelles et la création d'un réseau d'accréditation et de conformité

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb, a présidé une réunion en présence des responsables des instances sous tutelle, consacrée à l'élaboration d'une matrice des compétences professionnelles et à la création d'un réseau industriel d'accréditation et de conformité, indique hier un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, tenue lundi, M. Ghrieb a passé en revue les axes de la matrice des compétences et du réseau d'accréditation, soulignant leur rôle dans « la relance du développement industriel national et le renforcement des capacités concurrentielles, en s'appuyant notamment sur une base solide de compétences nationales, la logistique et l'économie industrielle », précise la même source.

Le développement de cette matrice « servira de base à l'élaboration d'un réseau industriel d'accréditation et de conformité, à même d'améliorer la qualité des produits et des services nationaux et de relever le niveau de compétitivité », a fait savoir le ministre.

M. Ghrieb a précisé que la création d'un réseau industriel d'accréditation et de conformité « est un élément essentiel pour assurer la qualité et se conformer aux normes internationales, ce qui contribuera à améliorer la promotion de l'industrie nationale et à renforcer ses capacités d'exportation ». Ce réseau constituera également un trait d'union pour les différents secteurs industriels et instances concernés, et permettra l'échange d'expertises, ajoute la même source.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur l'importance de l'analyse des marchés industriels, de la planification économique, du développement de stratégies de production efficaces et de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, soulignant « l'impératif » d'adopter des technologies de pointe pour gérer et améliorer les différents processus, ce qui contribuera à accroître l'efficacité de la production et à maîtriser les coûts.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre « des efforts du secteur visant à renforcer

l'industrie nationale et à assurer la durabilité de la croissance économique, en améliorant la compétitivité et la qualité dans tous les domaines industriels », poursuit le communiqué.

Cette réunion a regroupé les cadres dirigeants des instituts et organismes suivants: l'Institut algérien de normalisation (IANOR), l'Institut national algérien de propriété industrielle (INAPI), l'Organisme algérien d'accréditation (ALGERAC), l'Office national de la métrologie légale (ONML), l'Agence de développement de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'innovation (ADPMEPI), l'Institut national de la productivité et du développement industriel (INPED), le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR), le Groupement Algeria Corporate Universities (GACU), le Centre technique des industries agroalimentaires (CTIAA) et le Centre technique des industries mécaniques et transformatrices des métaux (CTIME), selon la même source.

R.N.

HABITAT :

Belaribi préside une réunion de travail consacrée à l'évaluation de l'activité de la DG de l'urbanisme et de l'architecture

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M. Mohamed Tarek Belaribi, a présidé, au siège de son département ministériel, une réunion de travail consacrée à l'évaluation des activités de la Direction générale de l'urbanisme et de l'architecture, indique un communiqué du ministère.

Cette réunion, qui s'est tenue lundi en présence des cadres centraux du ministère, s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres d'évaluation menées par le ministre avec les directions générales centrales.

A cette occasion, un exposé a été présenté sur les projets réalisés en 2024, portant essentiellement sur les travaux d'aménagement extérieur primaires et secondaires ainsi que sur les raccordements aux différents réseaux, liés aux projets de logement, toutes formes confondues (AADL, logements publics locatifs (LPL), logements promotionnels aidés (LPA), lotissements publics et logements ruraux collectifs).

S'agissant du programme de la Direction pour l'année 2025, le taux d'avancement des procédures administratives et contractuelles relatives aux projets d'aménagement des sites destinés à accueillir les programmes de logement et les nouveaux pôles urbains a atteint 32%, selon l'exposé présenté. A ce propos, le ministre a ordonné de finaliser toutes ces procédures avant la fin du mois de mars prochain afin de pouvoir lancer effectivement les travaux.

M. Belaribi a également donné des instructions au directeur général de l'Urbanisme et de l'Architecture pour préparer des assises nationales sur l'urbanisme en Algérie, conclut le communiqué.

R.N.

SOLDES D'HIVER 2025

Ça commence le 18 janvier au 28 février prochain

La chasse aux bonnes affaires va bientôt commencer à la faveur de promotions ou offres privilèges. En effet, le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national vient de fixer les périodes des soldes d'hiver qui auront lieu à partir du 18 janvier jusqu'au 28 février prochain, comme souligné dans un communiqué rendu public.

PAR IDIR AMMOUR

« **L**e ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national porte à la connaissance de tous les agents économiques et les consommateurs qu'en application des dispositions du décret exécutif 06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions de réalisation des ventes en solde, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes en déballage, modifié et complété, que la saison des soldes d'hiver pour l'année 2025 a été fixée du 18 janvier jusqu'au 28 février 2025 », note le communiqué. En prévision du mois sacré du Ramadhan et de Aïd El-Fitr, les activités de ventes en soldes et de ventes



en liquidation sont également autorisées durant ces deux occasions religieuses, ajoute le communiqué. Le ministère de tutelle précise dans ce sens que l'organisation de ces ventes en soldes «constitue une opportunité importante pour les commerçants de dynamiser et promouvoir leurs activités et offre pour les consommateurs, l'occasion de bénéficier d'un choix plus varié et à des prix promotionnels des biens et services ». Par ailleurs, le ministère a appelé les agents économiques à saisir cette opportunité pour lancer ce genre de vente lors de cette période et à contribuer

efficacement à sa réussite, les incitants à proposer des prix accessibles et concurrentiels afin de permettre aux consommateurs de bénéficier de produits à des prix promotionnels et réduits. Le département de Tayeb Zitouni invite à ce titre selon le communiqué, que les commerçants souhaitant obtenir une autorisation pour exercer ce type de vente peuvent s'adresser aux services des Directions de wilaya du commerce intérieur et de la régulation du marché national territorialement compétentes, munis d'un dossier comprenant une copie de l'extrait du registre de commerce ou, le

cas échéant, d'une copie de l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers, ainsi que de la liste des produits concernés par la vente en solde, outre une liste affichant les remises et les anciens prix. « Les services du ministère, notamment l'administration centrale, les directions régionales et les directions de wilaya, demeurent à la disposition de tous les agents économiques pour répondre à toute demande de renseignement ou de clarification, et les invitent à consulter le site web www.commerce.gov.dz » selon le communiqué.

I. A.

PROJET DE LA LIGNE FERROVIAIRE BECHAR-TINDOUF-GARA DJEBILET Les travaux enregistrent un avancement

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a indiqué, lundi depuis Béchar, qu'il est satisfait du rythme avec lequel avancent les travaux du méga-projet de la ligne ferroviaire Béchar-Tindouf-Gara-Djebilet (Tindouf). «Je suis entièrement satisfait du rythme des travaux de réalisation de ce mégaprojet ferroviaire qui sera livré dans les délais contractuels, à savoir le début de l'année 2026 », a indiqué le ministre lors de l'inspection du chantier du premier tronçon de 200 km de ce projet. Les travaux de la voie ferroviaire de 98 km reliant Béchar, Abadla-Hamaguir, enregistrent aussi un avancement « ce qui permettra sa livraison avant la fin du 1er trimestre 2025 », a-t-il souligné. Le ministre s'est enquis de la cadence des chantiers de la nouvelle gare ferroviaire d'Abadla qui sera réceptionnée au cours de la première quinzaine du mois de février 2025.

Lors de sa visite à cette infrastructure ferroviaire, qui s'étend sur une superficie de 8.000 m², dont 1.800 m² bâtis, le ministre a instruit l'entreprise réalisatrice de la livrer dans les délais précités.

Une vingtaine de gares ferroviaires, dont cinq grandes gares, notamment à Khenchela, Laghouat, Djelfa, Tissemsilt et Boughezoul, ont été réalisées et mises en service ces dernières années, a-t-il indiqué.

Et d'ajouter : « La concrétisation du programme d'infrastructures similaires permettra, à l'avenir, la réception de nouvelles gares, petites et grandes. »

« Les efforts de développement du réseau ferroviaire national ont permis ces dernières années de relier six wilayas à ce réseau, grâce à l'élan considérable que connaissent les projets ferroviaires à tra-

vers le pays avec l'appui des financements nécessaires. C'est ce qui s'est traduit par l'extension de ce même réseau à 4.787 km. Il sera étendu davantage à la faveur de la réalisation de 6.500 km de nouvelles voies en cours de réalisation », a indiqué M. Rekhroukh. « Nous sommes déterminés, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebounne, à couvrir en réseau ferroviaire les wilayas du sud-ouest du pays, notamment celles de Tindouf, Béni-Abbès, Ouargla, El-Bayadh, et au-delà le Grand Sud pour atteindre l'objectif de 15.000 km à l'horizon 2030 », a-t-il souligné.

A ce titre, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base a insisté sur « la poursuite des efforts et la consolidation de la coordination entre les entreprises réalisatrices des projets ferroviaires qui revêtent une grande importance pour

l'économie nationale». Rekhroukh a pris connaissance aussi de l'état d'avancement des opérations de réhabilitation des routes endommagées lors des intempéries et inondations qu'a connues la wilaya les 7 et 8 septembre dernier. Ces opérations qui viennent en concrétisation des décisions prises par le président de la République relatives à une prise en charge adéquate des neuf wilayas du sud-ouest sinistrées. A ce titre, 68 opérations de réalisation et de réhabilitation des réseaux routiers nationaux, de wilaya et urbains ont été retenues, avec un financement global de 24 milliards DA, dont huit opérations au profit de la wilaya de Béchar, auxquelles un financement de plus de 9 milliards DA a été alloué, en plus d'une enveloppe de plus de 2 milliards DA pour la prise en charge des travaux de réparation des dégâts enregistrés au niveau de la

ligne Béchar-Mécheria, a indiqué le ministre. Il s'agit également de la prise en charge des dégâts causés à d'autres tronçons des routes nationales (RN) 06A, 06B, reliant Béchar au Nord et la RN- 50 reliant Béchar à Tindouf et la RN-110 Béchar-Taghit. En plus des routes de wilaya 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 11 et 12 et la prise en charge de plusieurs autres infrastructures routières urbaines, dont deux ponts au niveau de la ville de Béchar, également endommagés lors des mêmes intempéries. A l'issue de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base a indiqué dans une déclaration à la presse que « l'Etat ne ménagera aucun effort pour une prise en charge conséquente de ces opérations de réalisation et de réhabilitation des réseaux routiers ».

Sayoud : « L'extension et le développement du port de Djen Djen fera de Jijel un pôle économique central dans le pays »

Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a insisté, lundi après-midi à Jijel, sur l'importance du plan d'extension et de développement du port de Djen Djen qui fera de cette wilaya un « pôle économique central dans le pays ».

« Le développement de ce port est l'une des premières priorités des pouvoirs publics, et son plan d'extension fera de Jijel un pôle économique et industriel central dans le pays », a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Jijel. L'extension du port de Djen Djen est fondée sur l'augmentation de la capacité de

cette infrastructure pour qu'elle puisse traiter environ 26 millions de tonnes de marchandises et de 5 millions de conteneurs par an. L'agrandissement du port nécessitera une enveloppe financière de l'ordre de 310 milliards de dinars pour l'extension de la digue principale de 3.100 mètres, la construction d'un quai de 3.000 mètres de long et de 20 mètres de profondeur et la construction de brise-lames sur un linéaire de 1.300 mètres avec un délai de réalisation estimé à 48 mois. Par ailleurs, s'agissant des transports terrestres, M. Sayoud a fait part du renforcement « prochain » du transport public de

voyageurs dans les wilayas de Constantine, d'Annaba et d'Oran au moyen de 104 bus fabriqués par l'Etablissement de développement de l'industrie de véhicules (EDIV) de l'Armée nationale populaire (ANP). Une opération, a-t-il affirmé, qui débutera « bientôt » pour s'étendre progressivement au reste des wilayas. Dans un contexte connexe, une réflexion est actuellement menée de concert avec différents partenaires pour aboutir à une formule permettant de doter les chauffeurs de taxis urbains de nouvelles voitures dont le montage s'effectue en Algérie, à l'image des véhicules de la marque Fiat.

Cancer du poumon : Le tabagisme, la cause principale

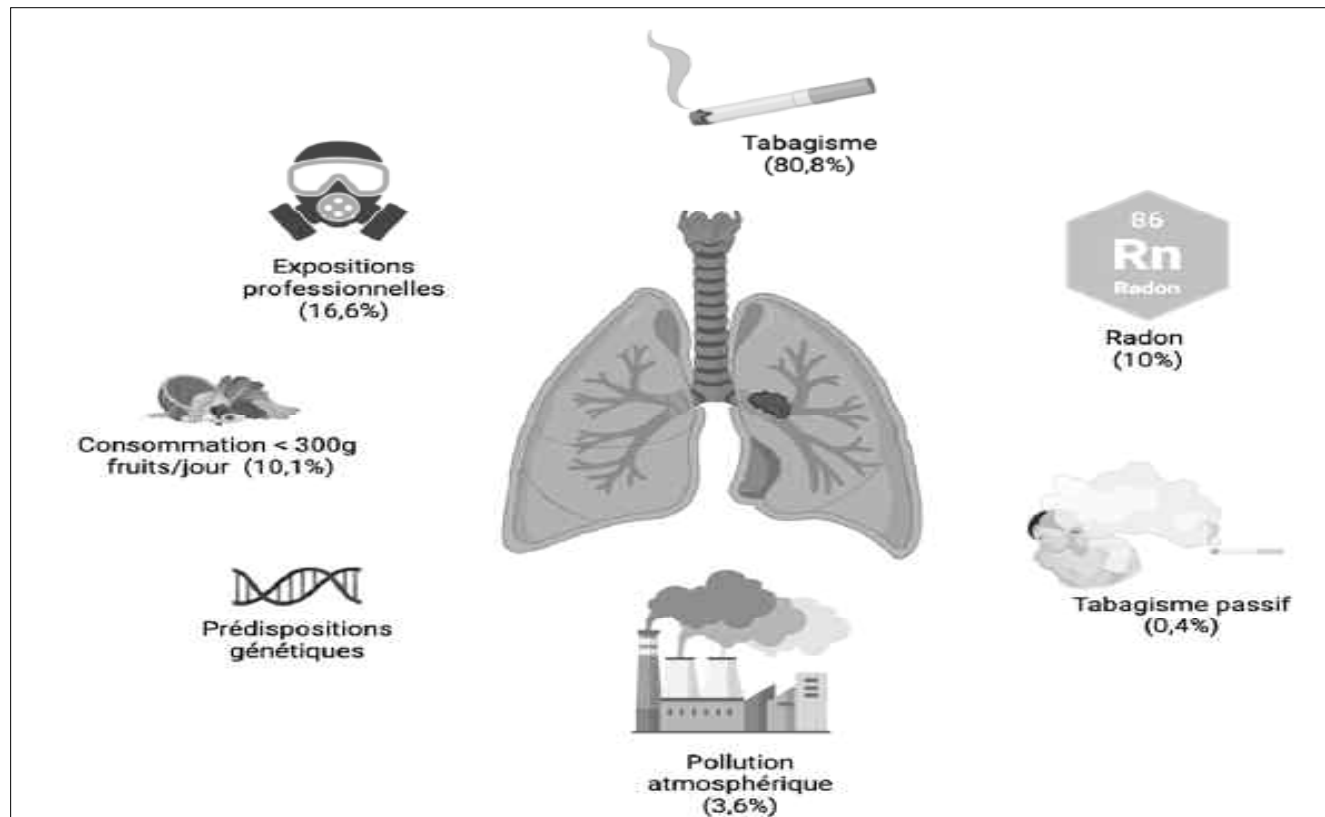
Le cancer du poumon, ou cancer bronchopulmonaire est un cancer fréquent. Il existe deux catégories de cancer du poumon : le cancer du poumon non à petites cellules et le cancer du poumon à petites cellules.

Le cancer possède 5 stades et sa cause principale est le tabagisme. Les traitements du cancer du poumon sont la chirurgie, la chimiothérapie et la radiothérapie. Le cancer du poumon est responsable d'une grande morbidité et d'une grande mortalité. Si des progrès importants ont été réalisés dans le traitement de la maladie, il reste malheureusement un cancer qui est souvent pris en charge tardivement.

Qu'est-ce qu'un cancer du poumon ?

Le cancer est une pathologie dans laquelle les cellules se multiplient de façon anarchique et deviennent incontrôlables. Tous les tissus peuvent être touchés. Quand ces cellules sont au niveau du poumon, on parle de cancer du poumon. En fonction du type de cellules touchées, on classe le cancer du poumon en deux catégories :

Le cancer du poumon non à petites cellules, qui est le cancer du poumon le plus fréquent : on y trouve les adénocarcinomes (cellules glandulaires), les cancers épidermoïdes (cellules squameuses) et les carcinomes à grandes cellules. Le cancer du poumon à petites cel-



lules, qui est plus rare et généralement plus agressif.

Quels sont les stades du cancer du poumon ?

L'évolution du cancer du poumon est évaluée par un système de classification particulière. Ainsi on compte 5 stades d'évolution du cancer du poumon :

Stade 0 : c'est le stade le plus précoce où les cellules tumorales sont cantonnées à une petite région du poumon.

Stade IA : le cancer est localisé dans le poumon et mesure au maximum 3 centimètres.

Stade IB : le cancer est localisé dans le poumon et la tumeur mesure entre 3 et 4 cm.

Stade IIA : le cancer mesure entre 4 et 5 cm et se retrouve dans la plèvre ou dans la voie respiratoire princi-

pale ou a bouché une bronche.

Stade IIB : le cancer mesure entre 5 et 7 cm, il existe au moins deux tumeurs et un envahissement aux structures annexes (plèvre...).

Stades 3A et 3B et 3C : la tumeur mesure au moins 5 cm et a envahi les ganglions.

Stades 4A et 4B : le cancer s'est propagé dans l'organisme, il a métastasé.

Quels sont les causes et les facteurs de risques d'un cancer du poumon ?

Le cancer du poumon est, comme les autres types de cancer, une pathologie multifactorielle.

Il existe de nombreux facteurs de risque, mais le plus important est le tabagisme. On retrouve également l'exposition aux produits toxiques, comme l'amiante par exemple ou l'exposition au radon. Certaines pré-

dispositions génétiques peuvent également constituer un facteur de risque. Le nouveau rapport de l'OMS intitulé (European Tobacco use trends report 2019) Indique que 9 cancers sur 10 de la trachée, des branches, et du poumon sont liés au tabac. En d'autres termes 90 % des cancers du poumon pourraient être évités en éliminant le tabac Chez les fumeurs âgés de 50 à 75 ans éligibles au dépistage de cancer du poumon, l'arrêt de tabac s'accompagnait d'un bénéfice global sur la santé.

L'arrêt de tabac réduit la mortalité du cancer de poumon mais également la mortalité toute cause confondue, en particulier celle liée aux pathologies cardio-vasculaires. Le risque de cancer de poumon est réduit d'environ 39 % dans les 5 ans qui suivent l'arrêt de tabac ce risque diminue ultérieurement sans pour autant rejoindre le

risque des non-fumeur

Comment prévenir l'apparition du cancer du poumon ?

Le tabagisme, constituant le premier facteur de risque d'apparition d'un cancer du poumon, il est très important d'arrêter le tabac le plus rapidement possible. En ce qui concerne l'exposition professionnelle aux produits dangereux, un suivi médical particulier est indispensable pour détecter au plus tôt le moindre signe de maladie pulmonaire. Les régions concernées par de forts taux de radon (comme la Corse ou la Bretagne) sont également étroitement surveillées par les autorités sanitaires.

Quels sont les symptômes d'un cancer du poumon ?

Le principal problème de la détection précoce des cancers du poumon est que celui-ci, dans les premiers stades, est le plus souvent asymptomatique. Quand les symptômes commencent à se faire ressentir, cela signifie que le cancer est déjà avancé.

Les symptômes qui sont liés de façon direct à l'appareil respiratoires, une toux quinteuse persistante, des douleurs thoraciques résistant aux traitements habituels, une dyspnée (essoufflement), un changement inattendu de la voix (dysphonie), une difficulté à s'alimenter (dysphagie), des crachats de sang (hémoptysies), signes de compression médiastinale : syndrome cave supérieur (obstruction de vaisseaux).

Mais également des symptômes liés à des métastases, comme une altération de l'état général, perte des poids, ou la présence des adénopathies périphérique, signes de dissémination métastatique responsables de manifestations neurologiques et hépatiques ; des signes de syndromes paranéoplasiques : troubles neurologiques, hypercalcémie, hyponatrémie

(signe d'Hippocratisme digital). Le cancer peut également être découvert de façon fortuite sur une radiographie thoracique (par exemple à la médecine du travail).

Comment détecter un cancer du poumon ?

Les personnes à risque devraient se faire dépister par un scanner thoracique à faible dose. La HAS (Haute Autorité de Santé) se dit en faveur d'un dépistage pour les personnes à risque (notamment les grands fumeurs).

Dépistage du cancer du poumon

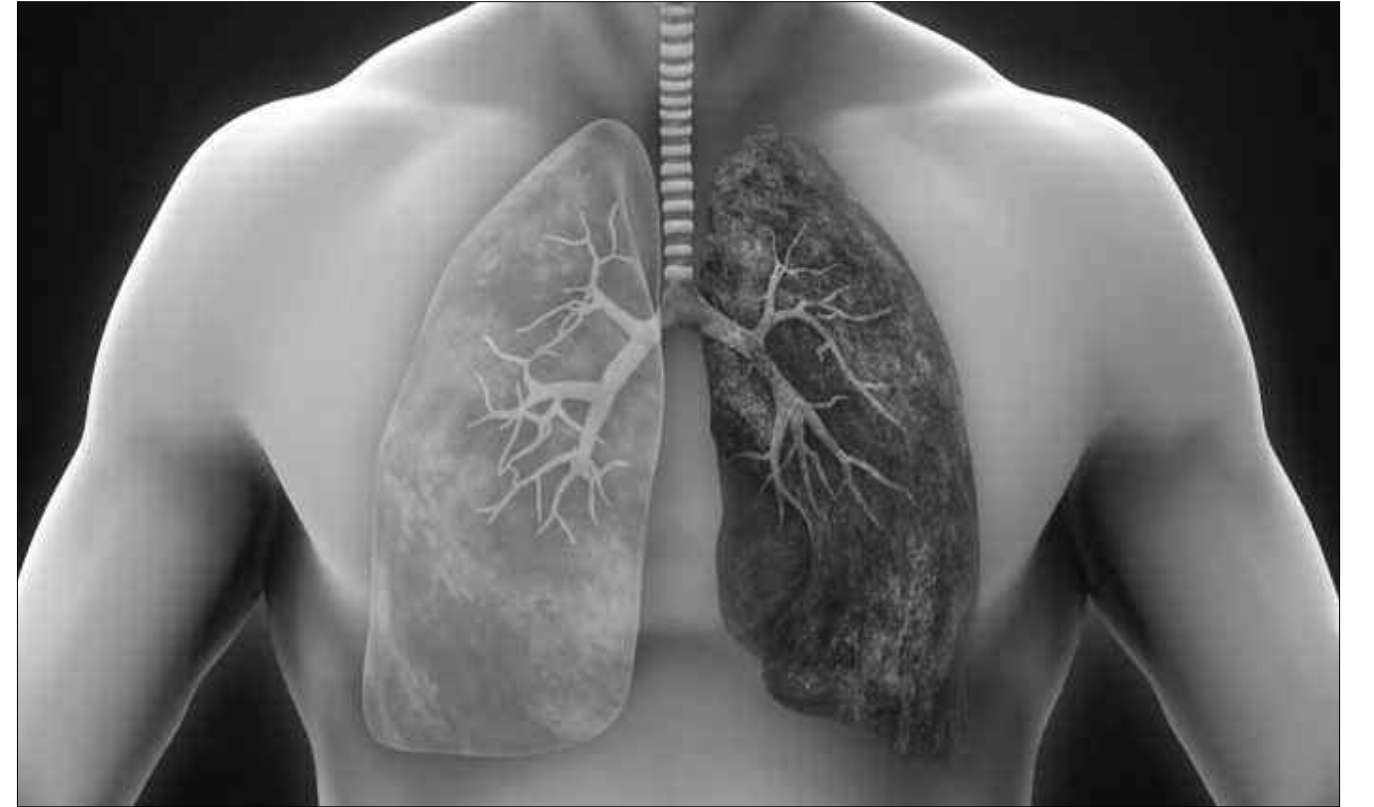
Le cancer du poumon ne fait pas l'objet d'un dépistage organisé contrairement au dépistage de cancers comme le cancer du sein, par exemple. Les autorités sanitaires recommandent un programme pour les personnes exposées au tabac.

Comment s'effectue le diagnostic du cancer du poumon ?

Dans un premier temps et après analyse des signes cliniques, le médecin prescrira une radiographie pulmonaire.

Celle-ci pourra être complétée par d'autres examens d'imagerie médicale, comme un scanner ou une IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) du thorax. Un TEP Scan (examens utilisant des injections radioactives), une scintigraphie osseuse (examen utilisant de la radioactivité) ou encore une médiastinoscopie (prélèvement d'un ganglion au niveau du médiastin) pourront être pratiqués lors d'un bilan d'extension.

Une fibroscopie bronchique est primordiale pour bien évalué la gravité de la maladie, la distance de la cavité et des bronches principaux et surtout pour effectuer des biopsies bron-



chiques. Il existe encore d'autre méthode de diagnostic comme la ponction sous scanner en cas de lésions périphérique du poumon, et la ponction pleurale.

Quels traitements pour un cancer du poumon ?

Le cancer du poumon bénéficie de plusieurs axes thérapeutiques. La chirurgie reste le traitement de référence, auquel la chimiothérapie ou la radiothérapie peuvent être adjointes. Des traitements ciblés sont de plus en plus plébiscités car ils permettent d'avoir de meilleurs résultats et moins d'effets secondaires et ainsi, préserver une bonne qualité de vie pour le patient.

Cancer du poumon suivi

Est-ce que le cancer du poumon se soigne ?

Un patient ou une patiente atteinte d'un cancer du poumon peut espérer en guérir, mais cela dépend de l'évolution de la maladie. Plus elle est prise à temps, plus les chances d'en

poumon, plusieurs examens (examens sanguins, examens d'imagerie) seront effectués afin d'évaluer l'efficacité du traitement : La radiothérapie stéréotaxique, l'Immunothérapie, qui est considérée actuellement comme le traitement de référence de cancer bronchique, une monothérapie ou de la chimiothérapie, pour un traitement ciblé efficace, bien toléré (et souvent par voie orale), mais malheureusement ce n'est indiqué que dans 10-15% des traitements de cancer bronchique.

Cancer du poumon suivi

Est-ce que le cancer du poumon se soigne ?

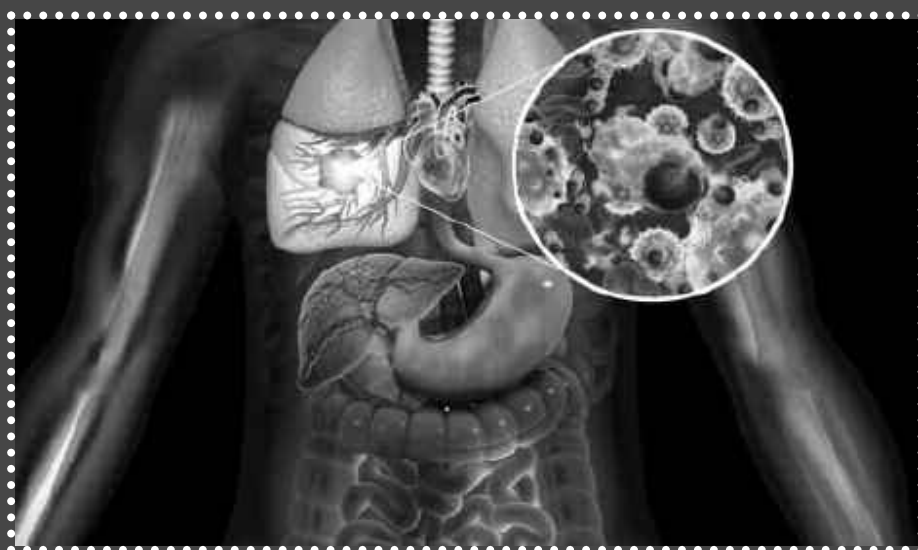
Un patient ou une patiente atteinte d'un cancer du poumon peut espérer en guérir, mais cela dépend de l'évolution de la maladie. Plus elle est prise à temps, plus les chances d'en

guérir sont importantes.

Peut-on guérir d'un cancer à petites cellules ?

Quelle est l'espérance de vie avec un cancer du poumon ? Survie L'espérance de vie avec un cancer du poumon dépend du stade auquel la tumeur a été détectée, de la tumeur elle-même, mais aussi de la réponse individuelle aux traitements.

Les stades précoces (stade IA) bénéficient d'un bon pronostic, avec une espérance de vie à 5 ans variant de 75 à 90 %. En revanche, les stades plus évolués ont souvent de moins bons pronostics, le stade IV bénéficie ainsi d'une survie de 10 % à 5 ans. La recherche évolue toutefois très rapidement dans le traitement du cancer du poumon, et les thérapies ciblées devraient faire augmenter ces espérances de vie.



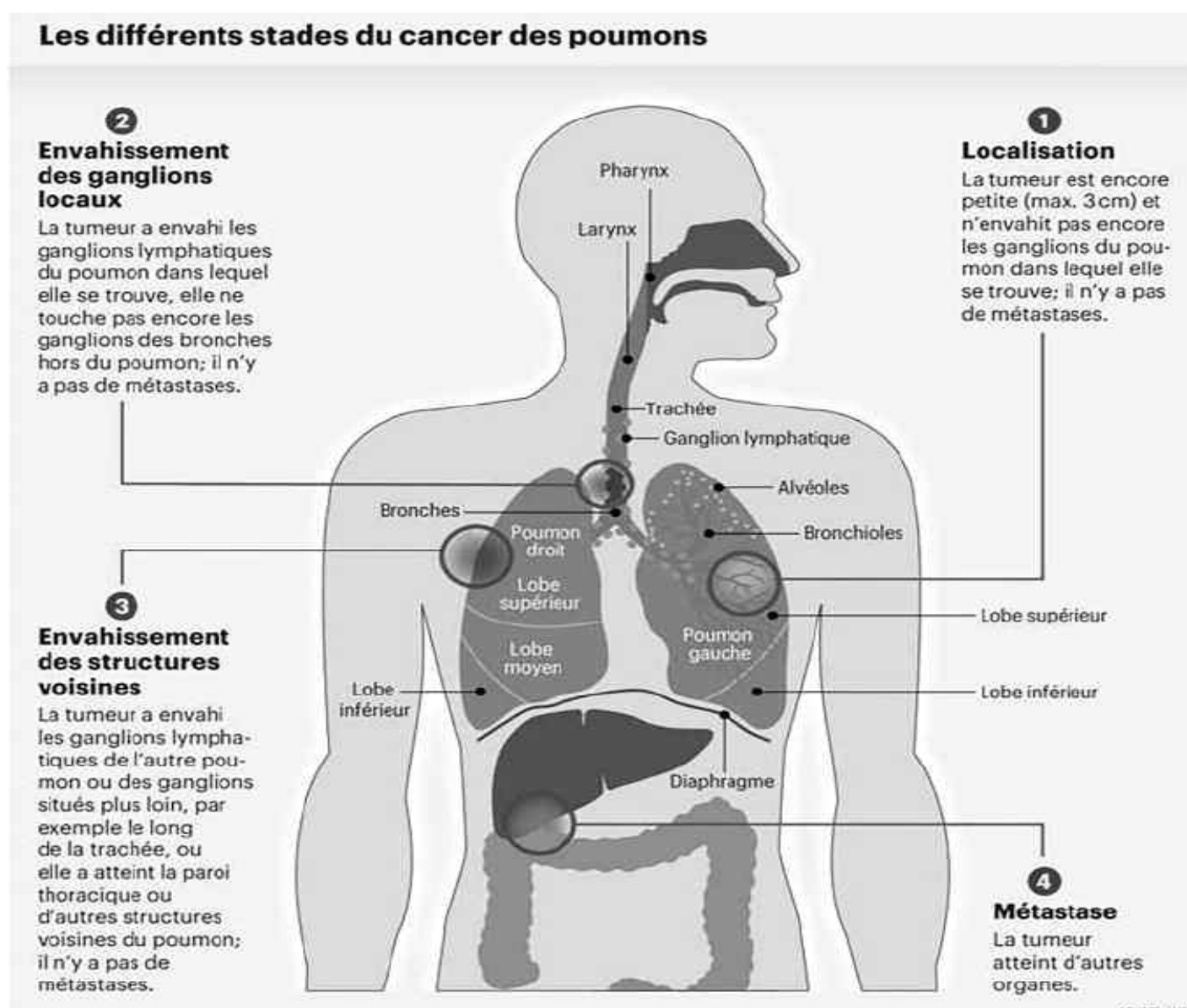
Cancer : pourquoi le poumon est-il plus souvent le siège de métastases ?

Plus de la moitié des patients atteints de cancer présentant des métastases au-delà du site primaire du cancer développent des lésions au niveau des poumons. Qu'est-ce qui rend cet organe si propice à l'implantation des cellules cancéreuses agressives ? Un acide aminé, l'aspartate, jouerait un rôle déterminant.

Les cellules cancéreuses peuvent soit provenir du poumon – on parle de cancer primitif du poumon – et former des métastases dans d'autres organes, soit atteindre le poumon à partir d'un autre site primaire (métastases pulmonaires). Le terme métastase désigne la migration de cellules cancéreuses depuis une tumeur primaire vers un site secondaire. Une très récente découverte, publiée dans la revue *Nature*, ouvre la voie à de nouvelles interventions thérapeutiques contre la propagation métastatique. Des chercheurs auraient en effet identifié un élément clé favorisant l'implantation de cellules cancéreuses agressives dans le tissu pulmonaire. Il s'agit d'un acide aminé : l'aspartate.

Un malade du cancer sur deux ayant des métastases les développe au niveau du poumon

Les poumons sont souvent le site de métastases. Certaines études estiment même que les métastases pulmonaires sont présentes chez 54 % des patients atteints de tumeurs métastatiques. Cette fréquence élevée s'explique par les propriétés physiques du système pulmonaire (après être passées par la circulation veineuse, les cellules tumorales circulantes empruntent le système veineux qui converge vers le cœur droit, avant d'être propulsées dans la circulation pulmonaire). Un autre mécanisme complémentaire serait l'environnement moins oxydatif



dans le poumon, qui pourrait favoriser la survie des cellules cancéreuses. L'oxydation est une réaction chimique dans laquelle des molécules perdent des électrons, souvent en raison de l'interaction avec l'oxygène. La conséquence est la production d'espèces chimiques instables appelées radicaux libres, qui peuvent endommager les cellules et les tissus. De plus, des facteurs sécrétés par les tumeurs primaires elles-mêmes modifient les cellules immunitaires et la matrice extracellulaire* du poumon, créant un environnement propice à l'installation des cellules cancéreuses qui y parviennent. Or, la manière dont les nutriments présents dans les organes ciblés par les métastases

confèrent aux cellules cancéreuses des caractéristiques agressives reste mal définie.

Cette nouvelle étude montre que l'un de ces nutriments, l'acide aminé aspartate, présent dans le poumon, déclenche une cascade de signaux cellulaires dans les cellules cancéreuses disséminées, augmentant ainsi l'agressivité de ces métastases pulmonaires.

L'aspartate pourrait jouer un rôle clé dans les métastases pulmonaires. Plus précisément, l'équipe de la Professeure Fendt (Centre de biologie du cancer VIB-KU Leuven) a observé que les patients et les souris atteints de cancer du sein présentaient des concentrations élevées d'aspartate dans leur liquide interstitiel pulmonaire.

Cet aspartate extracellulaire active un récepteur spécifique situé au niveau des cellules cancéreuses (ionotropique N-méthyl-D-aspartate), lequel déclenche un processus en cascade rendant les tumeurs métastatiques dans le poumon agressives. En résumé, cette protéine clé, essentielle au bon fonctionnement de nos cellules, est dévoyée : elle se comporte dans l'environnement pulmonaire comme une molécule de signalisation présent à l'extérieur des cellules pour promouvoir l'agressivité des cellules cancéreuses métastatiques disséminées dans les poumons.

Par quel mécanisme ?

Si les scientifiques sont partis dans cette direction et ont pu identifier les mécanismes impliqués, c'est parce qu'ils avaient constaté « des niveaux élevés d'aspartate dans les poumons de souris et de patients atteints d'un cancer du sein par rapport à ceux sans cancer, commente Ginevra Doglioni, doctorante au laboratoire Fendt et première auteure de l'étude. Cela suggérerait que l'aspartate pourrait jouer un rôle clé dans les métastases pulmonaires. »

Les chercheurs ont observé dans les cellules cancéreuses des métastases pulmonaires une modification activateur d'un facteur (eIF5A), associée à une agressivité accrue des métastases pulmonaires. Or ils ont pu démontrer que l'aspartate déclenchait cette modification d'eIF5A.

La Pr Fendt souligne : « Le signallement (l'activation, ndlr) par l'aspartate pourrait être une caractéristique commune des cellules cancéreuses colonisant les poumons. »

De plus, il existe déjà des médicaments capables de cibler ce mécanisme. Avec des recherches supplémentaires, une application clinique pourrait être envisageable. »

* réseau complexe de protéines et de sucres complexes qui fournit un support structurel aux cellules pulmonaires et joue un rôle crucial dans la régulation de diverses fonctions biologiques



ORAN

Meziane rend hommage à l'histoire du journal "El Djomhouria", l'un des plus anciens journaux nationaux

Le ministre de la Communication, Mohamed Meziane, a souligné, lundi soir à Oran, que le journal "El Djomhouria", en langue arabe et publié dans la capitale de l'Ouest du pays, est l'un des plus anciens journaux nationaux, saluant son histoire et son professionnalisme.

Lors de la commémoration du 49e anniversaire de l'arabisation du journal, le 5 janvier 1976, au siège de cette institution publique, en présence de Brahim Sadouk, chargé de mission à la présidence de la République, et des autorités de la wilaya, le ministre a souligné que "le journal El Djomhouria est l'un des plus anciens journaux nationaux, remarquable par son histoire, ses valeurs professionnelles et sa ligne éditoriale".

Il a ajouté : "Il n'est pas surprenant que ce journal prestigieux ait choisi le nom de 'El Djomhouria', car ce nom



incarne des valeurs telles que le respect de la loi, la solidarité et l'unité. Ce sont des valeurs que ce journal a portées tout au long de son chemin vers l'arabisation." Meziane a précisé que cet "événement très important", qui marque le 49e anniversaire de cette étape cruciale dans l'histoire du journal, est une occasion de "relire les colonnes de ce journal, écrites par ceux qui ont marqué le paysage médiatique national durant cette

période de l'Algérie bien-aimée". Il a rappelé que le journal a été fondé en parallèle avec "El Chaâb", un autre journal prestigieux du centre du pays, et "An-Nasr" à l'est du pays, exhortant tous les travailleurs du journal "El Djomhouria", journalistes, techniciens et photographes, à "préserver cette institution afin qu'elle continue à être un pionnier comme elle l'a été tout au long de son histoire".

A cette occasion, le ministre de la

APN

Arkab reçoit des députés des wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a reçu, lundi à Alger, des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) représentant les circonscriptions électorales des wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila dans le cadre de l'écoute et de la prise en charge des préoccupations en lien avec le secteur dans ces deux wilayas, a-t-on appris auprès du ministère.

Lors de sa rencontre au siège du ministère avec les députés représentant la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, à savoir Rabia Abdelhak, Ziani-Farès, Abdelbasset Bouhali, Kamel Belakhdar, Nada Derradji et Blefar Abdelhak, le ministre a écouté "les préoccupations soulevées par les députés concernant le raccordement énergétique (électricité et gaz) des zones non raccordées et le renforcement du réseau électrique par des transformateurs supplémentaires pour améliorer le service et assurer sa continuité", précise le communiqué.

La rencontre a également permis, ajoute le communiqué, "d'examiner la possibilité de transférer certaines lignes électriques très haute tension, ainsi que d'étudier la possibilité de transférer le centre d'enfûtage de gaz butane de la ville de Bordj Bou-Arréridj, en sus de l'examen d'autres dossiers liés au secteur.

Après avoir apporté des éclaircissements sur l'ensemble des préoccupations des députés, M. Arkab a affirmé "qu'il prendra en considération et examinera toutes les propositions et prendra toutes les mesures nécessaires à cet effet", soulignant l'attachement du secteur, à travers Sonelgaz, à concrétiser les programmes de raccordement énergétique dans la wilaya, notamment en électricité, au profit des habitants, des exploitations agricoles, des zones industrielles et des zones d'activités, selon la même source.

A noter que le taux de raccordement à l'électricité au niveau de la wilaya a atteint 98,7%, tandis que celui de raccordement au gaz naturel est de 98%, précise le ministère. Selon un autre communiqué du ministère, M. Arkab a reçu des députés de l'APN représentant la circonscription électorale de la wilaya de Mila, à savoir Monder Bouden, Guerliche Djamel, Chadi Derradji et Osmane Fouad, en présence du P-dg de Sonelgaz et de cadres du ministère. Cette réunion a permis, selon le ministère, "d'examiner la possibilité de doter la wilaya d'agences commerciales et d'équipes d'intervention et de maintenance du réseau électrique, en sus d'autres dossiers liés au secteur de l'énergie et des mines, notamment les projets économiques et de développement dans la wilaya de Mila, faisant l'objet des

préoccupations des députés". A cette occasion, M. Arkab a assuré les députés qu'il "examinera toutes les propositions afin de prendre les mesures nécessaires à cet égard", soulignant que le secteur veillera, à travers le groupe Sonelgaz, à concrétiser et finaliser les programmes de raccordement énergétique à Mila, notamment en électricité, au profit des habitants, des exploitations agricoles, des zones industrielles et des zones d'activités, selon la même source. Selon M. Arkab, 107 projets de raccordement au gaz naturel avaient été réalisés au niveau de la wilaya outre la mise en service de plusieurs projets électriques, dont un transformateur électrique de 60/30 KV à Oued Seguen et d'un autre en cours de réalisation à Bougrana, en plus d'un projet de réalisation d'un transformateur de 220/60 KV à Tadjenanet. Ces projets s'inscrivent, a-t-il dit, dans le cadre du renforcement du raccordement électrique et de l'amélioration du service dans la wilaya de Mila. Le ministre a, par ailleurs, indiqué qu'à ce jour, "458 exploitations agricoles avaient été raccordées à Mila, 35 en cours de réalisation et 100 en phase d'étude", ajoutant que le taux de raccordement électrique dans la wilaya a atteint 99%, tandis que le taux de raccordement au gaz naturel est de 68%, conclut le communiqué.

Communication a également honoré les anciens employés du journal "El Djomhouria" et les familles des travailleurs décédés. Auparavant, il a donné le coup d'envoi du tournage d'une série humoristique intitulée "Ras el Khit" produite par la station de télévision publique d'Oran et réalisée par Mohamed Difallah. La série, qui sera diffusée durant le mois de Ramadhan, met en scène plusieurs acteurs, dont Boudjaila Houari et Soraya Zawach, entre autres. Le ministre a présidé, hier à Oran, l'ouverture d'une journée d'étude intitulée "La télévision algérienne, partenaire du développement et de l'investissement et une plateforme pour la promotion des produits nationaux", organisée par la société de télévision publique.

COMMERCE

Réunion de coordination pour l'évaluation du recensement pilote des produits nationaux à Béjaïa

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a présidé, lundi à Alger, une réunion de coordination avec les cadres centraux du ministère, consacrée au suivi et à l'évaluation de l'avancement de l'opération de recensement des produits nationaux à Béjaïa, wilaya pilote, lancée fin décembre dernier, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion s'inscrivant dans le cadre du suivi constant du recensement pilote des produits nationaux, le ministre a écouté un exposé exhaustif sur les résultats réalisés sur le terrain une semaine après l'opération outre les défis rencontrés par les équipes chargées du recensement.

Il a, à cet égard, souligné l'importance stratégique de cette opération dans l'élaboration d'une base de données pour le produit national, ajoute le communiqué.

"L'objectif n'est pas seulement de collecter des informations mais aussi de mettre en place une approche économique nationale durable permettant de soutenir, de développer la production nationale et d'en renforcer la compétitivité", a-t-il soutenu.

Au terme de la rencontre, le ministre a appelé à l'exploitation des résultats obtenus dans la wilaya de Béjaïa comme référence pour le développement des mécanismes de travail lors de la généralisation de l'opération à toutes les wilayas du pays, conclut le communiqué.

Après la démission de Trudeau, Trump dit que le Canada devrait "fusionner" avec les États-Unis

Donald Trump a estimé, lundi 6 janvier 2025, dans un message sur son réseau social, qu'il était dans l'intérêt du Canada de devenir le « 51e État » des États-Unis, après la démission du Premier ministre canadien, Justin Trudeau.

« Si le Canada fusionnait avec les États-Unis, il n'y aurait pas de droits de douane, les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait **TOTALEMENT SÛR** face à la menace des navires russes et chinois qui l'entourent constamment. Ensemble, quelle grande nation ce serait !!! », a écrit sur Truth Social le président élu, dont la victoire à l'élection présidentielle américaine a été validée lundi par le Congrès.

Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, a annoncé lundi sa démission, mais indiqué qu'il resterait au pouvoir jusqu'à ce que son parti lui désigne un successeur.

Près de dix ans après son arrivée au pouvoir, Justin Trudeau, 53 ans, était sous pression depuis des semaines alors que des élections législatives se profilent et que son parti est au plus bas dans les sondages.

Nouvelle polémique à la frontière pour Donald Trump. Lundi, le président américain élu a encore estimé, sur son réseau Truth Social, que le Canada devrait envisager de devenir le « 51e État » des États-Unis. Cette déclaration intervient dans un contexte politique sensible, marqué par la démission du Premier ministre canadien Justin Trudeau, annoncé lundi soir.

« Si le Canada fusionnait avec les États-Unis, il n'y aurait pas de droits de douane, les impôts baisseraient considérablement, et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois qui l'entourent constamment. Ensemble, quelle grande Nation ce serait !!! », a écrit Donald Trump.

Un contexte politique tendu au Canada

Justin Trudeau, figure emblématique depuis son élection en 2015, a donc annoncé sa démission, invoquant des raisons personnelles et un climat politique devenu difficile à gérer. Sous sa direction, le Canada avait renforcé ses relations avec les États-



Unis, mais il avait également pris ses distances sur certaines questions, notamment commerciales et climatiques. La démission de Justin Trudeau a déclenché des spéculations sur l'avenir politique du Canada, certains observateurs évoquant une montée des tensions internes et des incertitudes économiques. C'est dans ce contexte que Donald Trump a saisi l'occasion d'enfoncer le clou sur sa proposition inattendue.

Réactions contrastées au Canada et aux États-Unis

La déclaration de Donald Trump n'a pas tardé à faire réagir. Du côté américain, certains de ses partisans ont salué l'idée comme une opportunité économique majeure pour les deux pays. Toutefois, du côté canadien, les réactions ont été beaucoup plus critiques. Plusieurs figures politiques canadiennes ont dénoncé une déclaration « provocatrice et irréaliste », soulignant que l'indépendance et la souveraineté du Canada ne sont pas négociables.

« Ce genre de proposition ne reflète pas la réalité de nos relations bilatérales. Le Canada est et restera une nation souveraine, fière de ses valeurs et de son indépendance », a déclaré un ancien ministre canadien sous couvert d'anonymat.

Le Congrès américain certifie la victoire de Trump à la présidentielle

La victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle de novembre a été certifiée lundi par le Congrès américain, en amont de l'investiture du républicain le 20 janvier.



La cérémonie protocolaire, qui a eu lieu quatre ans jour pour jour après l'assaut du Capitole, était présidée par la rivale vaincue de Donald Trump, Kamala Harris, en tant que vice-présidente.

Donald Trump

Donald Trump, né le 14 juin 1946 à New York, a été le 45e président des États-Unis, en poste de 2017 à 2021. Dès son arrivée à la présidence des États-Unis, le 20 janvier 2017, Donald Trump a marqué la politique américaine par son style de gouvernance inhabituel et sa propension à créer la polémique, autant sur le plan national qu'international.

Ses positions fréquemment anti-science — entre autres lors de l'émergence de la Covid-19 — ; l'érection d'un mur à la frontière avec le Mexique ; la renégociation de l'Alena (AEUMC) ; et ses relations avec le président russe Vladimir

Poutine ont contribué à créer l'image d'un personnage controversé.

Vaincu par Joe Biden à l'élection présidentielle de 2020, Trump refuse de reconnaître sa défaite et tente de retarder la transition. Ses partisans se révoltent et prennent d'assaut le Capitole, le 6 janvier 2021.

Alors qu'une deuxième procédure de destitution est en cours contre lui, Donald Trump refuse d'assister à l'investiture de son successeur.

Faisant face à plus de 90 chefs d'accusation dans quatre procès, l'ancien magnat de l'immobilier n'a pas dit son dernier mot : en février 2023, il donne le coup d'envoi de sa candidature à l'élection présidentielle pour 2024. Après avoir réchappé à deux tentatives d'assassinat (le 13 juillet et le 15 septembre 2024), Trump remporte finalement un nouveau mandat à la Maison-Blanche et devient le 47e président des États-Unis.

R. I. / Agences

SOUDAN

10 morts et 30 blessés dans une frappe aérienne au sud de Khartoum



Au moins 10 personnes ont été tuées et 30 autres blessées dimanche dans une frappe aérienne au sud de Khartoum, la capitale soudanaise, ont rapporté les médias locaux.

Dix personnes ont été tuées et 30 autres blessées, lorsqu'une frappe aérienne a touché la station d'Al-Sahrij dans le quartier de Mayo, au sud de Khartoum, selon la même source. Elle a noté que la station d'Al-Sahrij avait été bombardée trois fois en un mois, et que la zone était généralement très fré-

quentée par les civils, car elle abrite un marché et plusieurs magasins d'alimentation. La plupart des blessés avaient été transférés à l'hôpital Bashair. Après plus de 20 mois de conflit opposant l'armée soudanaise aux forces de soutien rapide (FSR), pas moins de 20.000 personnes sont mortes et plus de 14 millions d'autres

déplacées et plus de 24,6 millions de personnes - soit plus de la moitié de la population - sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, selon les estimations des Nations unies et des autorités locales.

R. I. / Agences

LE GROUPE A3+ AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'Onu condamne « fermement » les interférences étrangères au Soudan

Le groupe A3+ au Conseil de sécurité de l'Onu a condamné « fermement » lundi les « interférences étrangères » au Soudan, appelant la communauté internationale à « appuyer activement » un plan de paix « consensuel » pour ce pays, ravagé par un conflit armé. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'Onu sur la protection des civils dans les conflits armés, présidée par l'Algérie, le représentant de la Sierra Leone, l'ambassadeur Michael Imran Kanu, a affirmé que le groupe A3+ (Algérie, Somalie, Sierra Leone, Guyana) réitère sa « condamnation ferme face aux interférences étrangères au Soudan », soulignant que « pour parvenir à une paix durable au Soudan, toute interférence étrangère doit cesser tout comme le soutien externe fourni aux belligérants ». Exprimant le souhait du groupe de parvenir à un « cessez-le-feu rapide » au Soudan afin de jeter les bases d'une paix et stabilité durable dans ce pays après 21 mois de conflit armé, l'ambassadeur Michael Imran Kanu a jugé « important », dans ce contexte, que « toutes les parties prenantes et la communauté internationale appuient activement un plan de paix

consensuel pour le Soudan ». Il exhorté, à ce titre, les belligérants à « respecter pleinement » leurs engagements conformément à la Déclaration de Djeddah, et les acteurs disposant d'une influence à « œuvrer pour un cessez-le-feu immédiat et durable » au Soudan. « La cessation des hostilités est la seule manière d'atténuer le risque de famine et d'éviter qu'elle ne se propage dans le pays. C'est aussi le seul moyen d'endiguer la grave insécurité alimentaire », a-t-il plaidé. Le groupe A3+ a réitéré, à l'occasion, son appel aux belligérants pour « garantir un accès humanitaire immédiat et sans entraves à toutes les régions touchées par le conflit ». Se félicitant des mesures « positives » récemment prises par le gouvernement soudanais pour faciliter l'accès humanitaire, le groupe A3+ a insisté sur la nécessité que ces mesures « doivent se poursuivre dans le temps pour le bien du peuple soudanais ». Il a souligné, à ce titre, l'impératif de respecter les principes du droit international humanitaire (DIH) qui interdit le recours à la famine en tant qu'arme de guerre. « Nous appelons les Etats membres et l'ensemble de la communauté

internationale à accroître leur financement du plan humanitaire pour le Soudan », a-t-il ajouté. Evoquant le dernier rapport du système de classification de la sécurité alimentaire (IPC) affirmant que la famine s'est installée dans cinq nouvelles régions du Soudan et qu'une nouvelle propagation dans la région du Darfour est prévue d'ici le mois de mai, le représentant de la Sierra Leone a soutenu que cette situation est « la conséquence directe du conflit armé brutal qui déchire le Soudan ». « Un conflit caractérisé par des déplacements de population de masse, une économie effondrée, une interruption des services sociaux essentiels, un accès humanitaire limité et par de graves violations des droits de l'homme », a-t-il ajouté. Il a affirmé, dans ce contexte, que le groupe A3+ est « convaincu que le rétablissement des systèmes nationaux de production et l'appui aux moyens de subsistance sont impératifs pour aider à la reprise de l'activité agricole », appelant « le gouvernement et les parties prenantes soudanaises à veiller à la reprise de ces activités » et à « prendre les mesures nécessaires à la protection des civils ». R. I. / Agences

LUTTE POUR L'AUTODÉTERMINATION ET DÉNONCIATION DU PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES

Solidarité internationale avec le peuple sahraoui

Les travaux de la conférence internationale de solidarité avec le peuple sahraoui se sont poursuivis, lundi dans le camp de réfugiés sahraouis de Boujdour, avec la participation de défenseurs des droits de l'Homme issus des différents continents.

Au 2e jour de cette conférence, les participants ont réitéré, lors des workshop organisés, leur attachement à la poursuite de la lutte en vue de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, mettant l'accent sur la nécessité d'explorer d'autres voies et moyens à même de contribuer à la mobilisation de davantage de solidarité en faveur du peuple sahraoui et de tous les peuples opprimés, y compris le peuple palestinien.

Cette journée a été l'occasion pour les participants d'évoquer le pillage des richesses naturelles au Sahara occidental. A ce propos, la militante écologiste suédoise, Greta Thunberg a saisi cette occasion pour braquer la lumière sur son activité pour une justice climatique dans le monde, mais aussi pour exprimer sa solidarité avec le peuple sahraoui.

A ce titre, le militant portugais des droits de l'Homme, Pedro Bendlighte a appelé, pour sa part, à « la nécessité de mobiliser les défenseurs solidaires du peuple sahraoui pour lui permettre de s'affranchir de l'occupation ».

"Il est grand temps de mettre un terme au pillage des ressources naturelles sahraouies, épuisées, au quotidien, par l'occupation marocaine et les différentes sociétés qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à prolonger l'occupation et à aggraver les souffrances des Sahraouis vivant dans les territoires occupés du Sahara occidental", a-t-il déploré.

La Conférence internationale de solidarité avec le peuple sahraoui, dont les travaux s'étalent sur trois jours, réunit des défenseurs des droits humains solidaires de la cause sahraouie provenant de 13 Etats représentant notamment l'Algérie, la Palestine, la Suède, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, l'Italie, la Colombie, la Croatie, le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, le Portugal, ainsi que la Lituanie.

Selon l'ordre du jour de cet événement international, les participants auront l'occasion de tenir des rencontres avec des responsables sahraouis du Front Polisario et d'organiser des visites à nombre de structures et d'administrations sahraouies.

R. I. / Agences

ISMAËL BENNACER
REMPORE LA SUPER COUPE
D'ITALIE AVEC L'AC MILAN :

Une victoire historique malgré son absence sur le terrain



Le milieu de terrain international algérien Ismaël Bennacer a remporté ce lundi la Supercoupe d'Italie avec son club, l'AC Milan, en battant son grand rival, l'Inter Milan.

Le Milan AC était mené 1-0 à la mi-temps de cette rencontre. Cependant, lors du deuxième acte, les Rossoneri ont réalisé une remontée spectaculaire en inscrivant trois buts consécutifs, assurant ainsi la victoire et le titre de la Supercoupe.

Il est important de noter qu'Ismaël Bennacer n'a pas participé à cette finale, restant sur le banc de touche en raison des choix tactiques de l'entraîneur de Milan. Le milieu algérien, qui revenait tout juste d'une blessure, n'a pas été inclus dans la composition de départ, notamment en raison de l'intensité physique des confrontations entre les deux clubs rivaux.

L'Algérien a célébré ce titre d'une manière spéciale. Sur son compte personnel sur la plateforme X (anciennement Twitter), il a partagé des photos de lui avec le trophée, accompagnées de la légende : « Milan noir et rouge... La Supercoupe est noire et rouge ». Ce message témoigne de sa fierté pour son club et pour la victoire obtenue.

ALORS QUE LA QUALIFICATION DE L'USMA ET DU CSC N'EST QU'UNE QUESTION DE TEMPS

Les quatre clubs algériens sont candidats pour atteindre les quarts de finale des compétitions africaines

Aucun club algérien n'a perdu lors de la quatrième journée de la Ligue des champions africaines et de la Coupe de la Confédération, bien que les supporters du Mouloudia aient éprouvé de la déception après un mauvais second temps, avec un match nul. Cependant, il est certain que toutes les équipes algériennes sont capables de se qualifier.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

En effet, l'USM Alger et le CS Constantine ont déjà un pied en quart de finale de la Coupe de la Confédération, et ils peuvent même décrocher la première place de leurs groupes, ce qui leur éviterait de rencontrer les équipes les plus fortes et leur permettrait de s'affronter entre eux.

L'USM Alger, dirigée par Nabil Maâloul, progresse lentement mais sûrement. L'équipe a gagné à domicile avec un bon résultat, un bon jeu et de nombreux buts, et a fait un match nul à l'extérieur en collectant des points. Elle a pris trois points d'avance sur ses rivaux ivoirien et sénégalais, avec un écart de trois points et neuf buts. L'USM Alger n'a besoin que d'une victoire lors des deux derniers matchs pour assurer sa qualification. L'équipe est même bien placée pour finir première de son groupe, notamment avec un déplacement facile à Botswana pour affronter l'équipe la plus faible du groupe, qu'elle avait déjà battue 6-0 au Stade 5-Juillet. La prochaine journée pourrait, donc, confirmer sa qualification, voire sa première place, avec la réception du représentant sénégalais.

Quant au CS Constantine, il a accumulé neuf points et un écart de buts de +5, devançant le représentant angolais grâce à une meilleure différence de



buts. Une victoire lors des deux derniers matchs, notamment à domicile contre le Club Africain de Tunis, assurerait la qualification des coéquipiers d'Ibrahim Dib en quarts de finale pour la première fois, après avoir atteint les quarts de la Ligue des champions auparavant. À l'exception de la défaite en Angola, l'équipe a réalisé un bon parcours qu'elle devrait conclure en première place de son groupe.

Le Mouloudia d'Alger n'a pas pu rectifier son erreur contre le champion du Soudan au Stade 5-Juillet, bien que la premier mi-temps de la rencontre ait laissé penser que le Mouloudia allait se venger de sa défaite précédente. Mais le match nul a révélé la baisse de niveau du Mouloudia en seconde période, qu'il a réussi à éviter une défaite. Néanmoins, le Mouloudia se trouve actuellement à la deuxième place, ce qui reste risqué. Il doit impérativement gagner son prochain match à domicile contre le TP Mazembe et espérer que le champion du Soudan batte Young Africans. Une telle combinaison de résultats permettrait au Mouloudia de se qualifier pour les quarts avant la dernière journée, mais à la deuxième place. Un match nul

entre le champion tanzanien et le représentant soudanais signifierait que le Mouloudia devrait se rendre en Tanzanie pour un match décisif. La tâche du Mouloudia est compliquée après la victoire de Young Africans contre Mazembe à Lubumbashi. Cependant, logiquement, le Mouloudia reste le plus proche d'obtenir la deuxième place, ce qui le mettrait en confrontation avec les premiers des autres groupes. Enfin, bien que le CR Belouizdad occupe actuellement la troisième place de son groupe, son match nul en Afrique du Sud le place parmi les favoris pour la qualification en quarts de finale. Une victoire à domicile contre le champion de Côte d'Ivoire le propulserait vers les quarts de finale, et il devra ensuite suivre de près le match décisif entre Al Ahly et Orlando Pirates, où le perdant sera éliminé. Toutes les indications montrent que les quatre clubs algériens pourraient se qualifier pour les quarts de finale des deux compétitions africaines, ce qui serait une première. En effet, si cela se réalisait, les quatre clubs en quarts de finale des deux compétitions continentales seraient tous algériens.

Ould Ali : "La démission de Ben Cheikha est valide et nous condamnons la tentative de faire des supporters de la JSK des boucs émissaires"

Le président du conseil d'administration de la Jeunesse de Kabylie, El Hadi Ould Ali, a publié, lundi, un communiqué concernant la démission de l'entraîneur Abdelhak Ben Cheikha.

La page officielle de la Jeunesse de Kabylie sur Facebook a publié le communiqué d'Ould Ali, dans lequel il a déclaré : « La direction de la Jeunesse de Kabylie a été informée de la démission de Ben Cheikha par un e-mail succinct sans explications, malgré les conditions du contrat qui le lie à l'équipe. »

Il a ajouté : « Bien que la manière dont

cette démission a été présentée soit regrettable, nous informons que nous considérons cette démission comme valide. » Il a poursuivi : « La Jeunesse de Kabylie a toujours privilégié les canaux de communication officiels, et considère que l'annonce de la démission à la presse sans consultations préalables diminue le respect dû au club, à ses responsables, ainsi qu'à ses supporters. »

Le président de la JSK a ajouté : « De plus, imputer cette démission à un incident isolé attribué à l'un des supporters ne témoigne ni de sérieux ni de professionnalisme. Nous condam-

nons également la tentative de faire des nôtres des boucs émissaires pour les échecs d'autrui. »

Ould Ali a poursuivi : « Les supporters ont tout à fait le droit d'être exigeants envers les dirigeants du club, les entraîneurs et les joueurs. Nos supporters restent exemplaires et respectueux, comme en témoigne leur récente distinction en tant que meilleurs supporters. »

Il a conclu : « Nous apportons tout notre soutien moral à nos supporters, qui sont récemment victimes d'une campagne systématique contre eux et contre leur club historique. »



LAURIE PERET : SPECTACLE ALIMENTAIRE EN ATTENDANT LA PENSION



21h25

TMC

Révélee par son sketch 1,2,3 consacré à l'accouchement, Laurie Peret présente depuis 2018 dans toute la France son Spectacle alimentaire en attendant la pension. Dans ce one woman show musical, l'humoriste propose différentes compositions qu'elle s'évertue à contextualiser avec outrance. Malgré l'apparente naïveté de ses créations, l'artiste déverse sans filtre toutes les énormités qui lui passent en tête au risque de choquer les moins aguer-

LE MONDE MAGIQUE DE JÉRÔME COMMANDEUR



21h10

CANAL+

Entouré d'une foule de comédiens, humoristes, acteurs, ou chanteurs, Jérôme Commandeur donne naissance à son monde magique. Un univers dédié à l'humour dans lequel le comique donne libre cours à son imagination pour multiplier les parodies d'émissions télé, de magazines, de journaux télévisés ou encore de séries cultes qui ont marqué le paysage audiovisuel français ces quarante dernières années. Parmi les nombreux invités présents lors de ces huit épisodes de trente minutes figurent notamment Edouard Baer, Louise Bourgoïn, François Damiens, Gérard Darmon, Vincent Dedienne, Audrey Lamy, Valérie Lemercier, Thierry Lhermitte ou encore Eddy Mitchell et Raphaël Personnaz...

NEIGE



21h10

2

Dans les Alpes, au cœur de l'hiver. Deux riches notables sont retrouvés assassinés dans la région, dans des conditions similaires. Le capitaine de police Thomas Delhaye, atteint de problèmes auditifs, est chargé du dossier. L'affaire lui rappelle celle liée à Hugo Czarlewski, un tueur psychopathe charismatique qui sévissait il y a sept ans en Savoie. Afin de faire avancer l'enquête, Delhaye décide de faire sortir de prison, pour quelques jours, Juliette Hémon, l'ex-compagne de Czarlewski, condamnée à 20 ans d'emprisonnement pour complicité et homicide.

DES RACINES ET DES AILES



21h05

3

Entre gorges spectaculaires et vallées ardéchoises, Patricia Demangeon finalise douze années de restauration solitaire de la forteresse de Hautségur, qu'elle transforme en chambres d'hôtes. Le chef Florian Descours valorise le terroir local dans un restaurant éphémère, pendant que les viticulteurs Laure et Dimitri Colombo développent leur domaine écologique en installant des nids artificiels avec l'agronome Brice Lemaire. Le double champion du monde Quentin Bonnetain partage sa passion des gorges en kayak.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LA FRACTURE



21h00

arte

Par une nuit d'hiver de 2018, Raf, sur le point de rompre avec Julie, se casse le bras et se retrouve aux urgences d'un grand hôpital parisien. Au même moment, Yann sort blessé d'une manifestation de gilets jaunes. Ces trois personnages sont confrontés à une atmosphère pesante et inquiétante dans un service d'urgences bondé. Des manifestants en colère et blessés qui assiègent le bâtiment aggravent la situation.

LA GRANDE LIBRAIRIE MAGAZINE



21h05

5

Augustin Trapenard accueille Vanessa Springora qui vient présenter « Patronyme », publié chez Grasset. Lola Lafon vient parler d'« Il n'a jamais été trop tard », paru chez Stock. Constantin Alexandrakis présente « L'hospitalité du démon », publié chez Verticales/Gallimard. Sabri Louatiah est sur le plateau pour « Safari », édité chez Flammarion. Enfin, Clothilde Salelles présente son premier roman « Nos insomnies », édité chez Gallimard. Enfin, à l'occasion du dixième anniversaire de l'attentat de Charlie Hebdo, Augustin Trapenard se rend au Panthéon pour discuter du débat démocratique et de la liberté d'expression avec Riss et Richard Malka.

SNIPER : ROGUE MISSION



21h10

N2j

Le tireur d'élite de la CIA Brandon Beckett découvre qu'un agent fédéral qui s'avère être corrompu est impliqué dans un réseau de trafic sexuel. Il décide de découvrir l'identité de ce ripou et de mettre un terme aux activités de l'organisation mafieuse avec qui il est lié. Cet agent corrompu aide à introduire illégalement des femmes dans le pays et permet aux criminels d'échapper aux actions menées par la police. Pour mener à bien sa mission, Brandon fait appel à ses deux anciens alliés, l'agent de la sécurité intérieure Zero et la tueuse Lady Death.

CASTLE



21h05

Chérie 25

Beckett et l'équipe se rendent dans l'appartement où a été tué William Fairwick, un jeune homme de 25 ans qui travaillait pour une compagnie d'assurance. Les voisins de la victime ont entendu une bagarre dans l'appartement à l'heure du crime. Un autre voisin, proche de la victime, les informe que ce dernier se faisait beaucoup d'argent en jouant au billard. Le propriétaire de la salle de billard en question leur dit que William affrontait souvent des employés de Wall Street et qu'il expliquait son talent en disant qu'il avait fait un pacte avec le diable.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fajr	06:29
Dohr	12:55
Asr	15:31
Maghreb	17:52
Icha	19:16

LIBAN :

MIKATI APPELLE À «FIXER UN CALENDRIER CLAIR» POUR ACHEVER LE RETRAIT DE L'ENTITÉ SIONISTE DU SUD DU PAYS

Le Premier ministre libanais Najib Mikati a appelé à «fixer un calendrier clair» pour achever le retrait de l'entité sioniste du sud du Liban avant la fin du délai de soixante jours, a rapporté l'agence nationale de l'Information (ANI). Cette déclaration a été faite à l'issue de la rencontre à Beyrouth, entre Mikati et l'envoyé américain Amos Hockstein, arrivé lundi dans le pays pour une visite de deux jours. ANI a rapporté que Mikati a discuté avec l'émissaire américain «des étapes franchies par le cessez-le-feu depuis l'annonce des dispositions de sécurité à cet effet».

Le 27 novembre 2024, un cessez-le-feu «fragile» est entré en vigueur au Liban pour mettre fin à l'agression sioniste lancée contre ce pays depuis le 8 octobre 2023.

Parmi les dispositions les plus importantes de l'accord de cessez-le-feu figurent le retrait progressif de l'entité sioniste du sud de la Ligne bleue à l'extrême sud du Liban dans un délai de 60 jours, ainsi que le déploiement de l'armée et des forces de sécurité libanaises le long des frontières, des points de passage et de la région sud.

L'agence de presse libanaise a expliqué que Mikati «a exigé l'établissement d'un calendrier clair pour achever le retrait (de l'entité sioniste) avant la fin du délai



de soixante jours».

Par ailleurs, ANI a noté que Mikati «a réitéré l'exigence de mettre fin aux violations du cessez-le-feu par (l'entité sioniste), aux attaques continues contre les villes du sud, à la destruction systématique des maisons et des installations et à la violation de l'espace aérien libanais». Selon les données officielles libanaises, 398 violations commises par les forces sionistes ont été enregistrées depuis la signature

de l'accord, entraînant le martyr de 32 personnes et faisant aussi 38 blessés.

L'agression sioniste contre le Liban a fait au moins 4.063 martyrs et 16.664 blessés, dont un grand nombre d'enfants et de femmes, outre le déplacement d'environ 1 400 000 de personnes.

La plupart des victimes et des personnes déplacées ont été enregistrées après l'escalade de l'agression le 23 septembre 2024.

BOXE :

DÉCÈS DE L'ANCIEN BOXEUR ABDELKADER OULD MAKHLOUFI



L'ancienne gloire de la boxe algérienne dans les années 1970, Abdelkader Ould Makhloufi, est décédé hier, à l'âge de 80 ans, a indiqué la Fédération algérienne de boxe (FAB).

Considéré comme une légende de la boxe algérienne, africaine et arabe, à l'instar de son compatriote, le défunt Loucif Hamani, le natif de Boufarik a marqué par ses grosses performances sur le ring, le

noble art algérien, décrochant notamment le titre de champion d'Afrique professionnel (catégorie plume), le 15 décembre 1973 à Alger, en dominant le Ghanéen Joe Teteh. Il conservera sa couronne africaine pendant quatre années (1973-1977).

En 1975, il atteint les sommets mondiaux en obtenant le titre de vice-champion du monde sous l'égide du prestigieux World Boxing Council (WBC) après son combat

perdu face au champion du monde le Japonais Shibata.

Après une longue et riche carrière de boxeur, entamée à 16 ans au Boxing club de Mitidja, Abdelkader Ould Makhloufi, a embrassé la carrière d'entraîneur en dirigeant la sélection nationale de boxe durant plusieurs années (1979-1983) avec à la clé plusieurs titres et médailles décrochés lors de différentes compétitions arabes et africaines.

«C'est avec une immense peine que le président de la Fédération algérienne de boxe, Abdelkader Abbas, a appris la malheureuse nouvelle du décès de l'ancienne gloire de la boxe nationale Abdelkader Ould Makhloufi», indique l'instance fédérale dans un communiqué.

M. Abdelkader Abbas adresse au nom des membres du bureau fédéral, ses condoléances les plus attristées à la famille du défunt. Que Dieu Le-Tout-Puissant puisse accueillir le défunt en son vaste paradis et que son âme puisse reposer en paix. «A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons».

ACCIDENTS DE LA ROUTE :

**41 morts
et 1 529 blessés
en une semaine**

Quarante et une (41) personnes sont décédées et 1529 autres ont été blessées, dans 1247 accidents de la route, survenus durant la période du 29 décembre 2024 au 4 janvier 2025, dans plusieurs wilayas du pays, indique mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya Béjaïa, avec 4 personnes décédées et 47 autres blessées, suite à 30 accidents de la circulation, précise la même source.

Durant la même période, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 600 incendies, urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger avec 88 incendies, Tlemcen (34 incendies) et Oran (30 incendies).

D'autre part, la Protection civile a effectué 5696 interventions pour le sauvetage de 498 personnes en situation de danger et exécuté 4983 opérations d'assistance.

SONELGAZ :

**Lance le projet
de réalisation
de la première
Académie
de football
à Ouargla**

La Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) a annoncé, lundi, le lancement du projet de réalisation de la première Académie de football dans la wilaya de Ouargla dans le cadre de sa contribution au soutien du mouvement sportif national.

«En consécration du principe de la société citoyenne et dans le cadre de sa contribution au soutien du mouvement sportif national, particulièrement dans la région du grand sud algérien, le groupe Sonelgaz annonce le lancement du projet de réalisation de la première Académie de football dans la wilaya de Ouargla», lit-on dans le communiqué.

«A travers ce projet prometteur, le groupe tend à soutenir les jeunes talents sportifs dans la région du grand sud algérien et à leur assurer une formation de qualité et un accompagnement pédagogique», ajoute le document.

«Ce projet important vient confirmer le rôle important de Sonelgaz en tant que société citoyenne, dans la promotion du développement social, conformément aux exigences du programme des hautes autorités du pays», précise la même source.

A cette occasion, «Sonelgaz présente ses vifs remerciements aux autorités locales dans la wilaya de Ouargla pour les facilités administratives accordées pour accélérer l'exécution de ce projet qui est d'un grand apport pour le secteur sportif à l'échelle régionale et nationale.